

L'Ajolais

BULLETIN MUNICIPAL

Chères Ajolaises, Chers Ajolais,

Après un bel été animé au Val d'Ajol à accueillir de nombreux visiteurs à la Maison de la randonnée, à jouer aux échecs au centre du village, à profiter des diverses animations pêche, nature, culture ou patrimoine, à guincher au 14 juillet, festival Pied Orange, fête foraine ou salon des Sites remarquables du goût, notre joie de vivre s'est tout d'un coup figée avec l'annonce de fermeture du collège juste avant la rentrée.

Cette situation est en effet tout à fait regrettable au regard des collégiens qui ont dû s'adapter rapidement à cette nouvelle situation. Mais la commune n'est pas sans ressource contrairement à d'autres territoires isolés en perte de vitesse. Au Val d'Ajol, nous bénéficions d'un cadre de vie exceptionnel, de nombreux services de proximité, d'un tissu associatif riche et dynamique, d'un axe routier nous véhiculant facilement vers différents bassins d'emplois, et d'une capacité remarquable d'accueil d'entreprises !

Maintenant que nous avons tous bien compris que la fermeture du collège résulte d'un manque général d'anticipation, tournons-nous vers l'ambition de notre territoire pour rétablir la situation.

L'avenir du Val d'Ajol passe par un environnement décarboné, vertueux, autonome et solidaire. Mais la clé de la réussite de notre commune est l'emploi ! Donc gardons un esprit positif pour avancer, soyons stratégique dans nos décisions, saisissons nos chances et ne négligeons aucune opportunité pour permettre à des familles de venir s'installer dans notre belle et noble vallée... avec des collégiens !

Au plaisir de vous retrouver pendant la période de Noël devant la mairie autour de nouvelles illuminations qui devraient réchauffer le cœur de chacun.

Chaleureusement,

Anne Girardin, Maire du Val d'Ajol



Culture & Animations	P. 2
Vie municipale	P. 9
Tourisme	P. 11
Les projets	P. 14
Environnement	P. 26
Article de la minorité	P. 34
Enfance & Jeunesse	P. 36
Sécurité	P. 38
Fêtes de fin d'année	P. 39

CULTURE & ANIMATIONS

● RETOUR EN IMAGES SUR QUELQUES MANIFESTATIONS DE CES DERNIERS MOIS

Notre commune étant très animée, nous ne pouvons pas mettre en image toutes les manifestations. Découvrez donc ci-dessous quelques animations qui se sont déroulées ces derniers mois.

Accueil touristes, été 2022



Festival Pied Orange, Juillet 2022



Crédit photo : B2B Photography

Fête foraine, Août 2022



- Journée des Associations, Septembre 2022



Inauguration du Chalet à la Feuillée Nouvelle, Septembre 2022



CULTURE & ANIMATIONS

● Cuisine en fête, Septembre 2022



Exposition "Les forêts du Grand Est à l'épreuve du changement climatique", Octobre 2022



Marche Rose pour Octobre Rose, mobilisation contre le cancer du sein



Balade du goûter, Octobre 2022



AGENDA DES PROCHAINES ANIMATIONS

Si votre manifestation n'apparaît pas sur ce bulletin municipal, prenez contact avec la Mairie au 03.29.30.63.33

JANVIER 2023**Vendredi 13 janvier**

Assemblée Générale APPMA Société de Pêche - Epinettes Salle 2

Vendredi 13 janvier

Atelier Loisirs Créatif – Amis de la Nature – 14h00-17h00 - Epinettes Salle 1

Samedi 14 janvier

MJC Stage arts du cirque 14h00-17h00 - Dojo, Salle multi-activités

Dimanche 15 janvier

Voeux du Maire - Mairie, Salle du Conseil

Vendredi 20 janvier

MJC Conférence 20h00-22h00 - Epinettes Salles 1 et 2

Samedi 21 janvier

MJC Stage Cuisine enfant 14h00-16h00 - Accueil Collectif des Mineurs

Vendredi 27 janvier

MJC Assemblée Générale – 20h30 - Accueil Collectif des Mineurs

Samedi 28 janvier

Assemblée Générale VALAJOLAISES - Epinettes Salles 1 et 2

Samedi 28 janvier

Repas à emporter Baeckoeffe – organisé par l'Ass. Parents d'élèves des écoles Publiques - Côté Bar

Lundi 30 janvier

Assemblée Générale et galette de Rando Découverte en Pays d'hérival - Courupt

**FÉVRIER 2023****Vendredi 03 février**

Tournoi Futsall organisé par le Foot Ball Club Ajolais - Salle des Sports Jean Gallaire

Vendredi 10 février

MJC Conférence 20h00-22h00 - Epinettes Salles 1 et 2

Vendredi 10 février

Atelier Loisirs Créatif – Amis de la Nature – 14h00-17h00 - Epinettes Salle 1

Lundi 13 février

MJC Stage Danse Moderne 14h00-16h00 - Epinettes Salles 1 et 2

Mardi 14 février

MJC Séance de Cinéma - Lieu à confirmer

Mercredi 15 février

MJC Dansons en Famille 10h00-12h00 - Epinettes Salles 1 et 2

Mercredi 15 février

MJC Stage Arts Plastiques 14h00-16h00 - Epinettes Salles 1 et 2

Jeudi 16 février

MJC Sortie Cheval en famille 14h00-16h00 - A la Combeauté

Vendredi 17 février

MJC Stage Zumba 14h00-16h00 - Salle multi-activité

Samedi 18 / Dim 19 et Lundi 20 février

Foire aux Andouilles organisé par la Confrérie des Tastes Andouilles et le Comité de Foire et d'animations - Au cœur du Village

Vendredi 24 février

Collecte de Sang 15h30-19h30 - Epinettes Salles 1 et 2

Samedi 25 février

Jeu de Bête 13h00-19h00 organisé par l'Ass. Val Club des Anciens - Espace Dorothée

Samedi 25 février

MJC Stage Yoga Adultes 10h00-12h00 - Salle Mutualisé

Samedi 25 février

MJC Stage Hip Hop 14h00-16h00 - Salle multi-activités+mutualisé+Dojo



MARS 2023

Vendredi 03 mars

MJC Conférence 20h00-22h00 - [Epinettes Salles 1 et 2](#)

Dimanche 05 mars

Loto organisé par JMMR - [Salle des Fêtes \(à confirmer\)](#)

Samedi 04 mars

MJC Atelier Bonheur à deux 10h00-12h00 - [Ludithèque](#)

Samedi 04 mars

MJC Sortie Jeux et Compagnie 14h00-16h00 - [Epinal](#)

Samedi 11 mars

MJC Sortie neige en famille - [Sortie](#)

Mercredi 15 mars

Repas de Printemps organisé l'Ass. Val Club des Anciens
11h00-18h30 - [Espace Dorothée](#)

Vendredi 17 mars

MJC Conférence 20h00-22h00 - [Epinettes Salles 1 et 2](#)

Samedi 18 mars

MJC Atelier Cailloux 14h00-16h00 - [Sortie](#)

Vendredi 24 mars

MJC Atelier Thé Bien-être 20h00-22h00 - [Ludithèque](#)

Vendredi 24 mars

Remerciements Foire aux Andouilles 18h00 - [Salle des Fêtes \(à confirmer\)](#)

Samedi 25 mars

MJC Nuit de la Chouette à partir de 18h00 - [Une Figue dans le poirier - Girmont](#)

Samedi 25 mars

MJC Nettoyage de Printemps 14h00 à 18h00 - [Le Val d'Ajol - Girmont](#)

Samedi 25 et Dim 26 mars

Journée du Patrimoine Humain - [A la Mairie \(à confirmer\)](#)

Vendredi 31 mars

MJC Café des Parents 20h00-22h00 - [Ludothèque](#)



Balades Historiques commentées, à la demande tout au long de l'année, organisées par l'Ass. Vallée des Arts et du Patrimoine - réservation et renseignements :
06.82.77.95.12



● MAISONS FLEURIES 2022

● **Les lauréats du concours Maisons Fleuries de cette année sont :**

● Pour la catégorie maison, ferme (habitat avec jardin) :

- Médaille d'or décernée à Mme Christiane BIETTE
- Médaille d'argent décernée à Mr Alain PETITJEAN
- Médaille de bronze décernée à Mme Monique PETITJEAN

● Pour la catégorie balcon et terrasse :

- Médaille d'or décernée à Mme Marie-Noëlle ANDRÉ

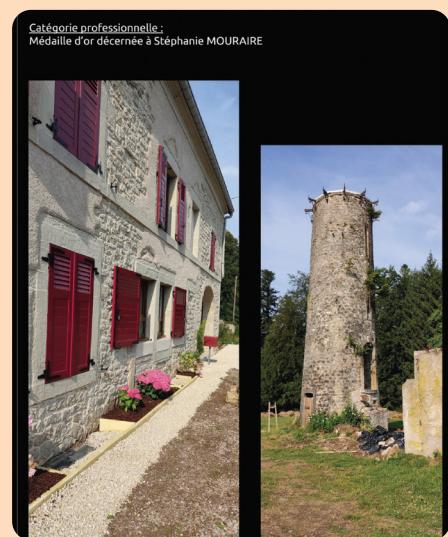
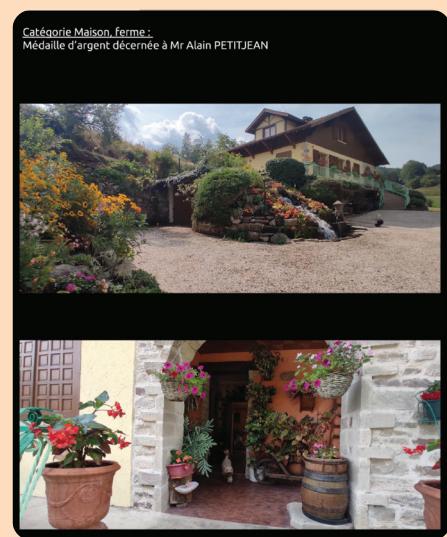
● Pour la catégorie professionnelle (RCH, commerces, artisans) :

- Médaille d'or décernée à Mme Stéphanie MOURAIRE.

Bravo à tous les participants et félicitations aux gagnants !



Cérémonie de la Remise des prix



Photos des maisons récompensées

CULTURE & ANIMATIONS

● SAPINS DE QUARTIERS 2022



LAURÉATS SAPINS DE QUARTIERS 2021



LA CROISETTE



LA SENTINELLE



OUTREMONT



LA CHAPELLE
DU MOINEAU



LEYVAL

Chaque hameau gagnant reçoit un beau cerisier à planter. Pour La Chapelle du Moineau et la Croisette, gagnants déjà en 2020, ce sera une table et des bancs de pique-nique. La distribution s'est faite durant la dernière semaine de Novembre.

Le concours des sapins de quartiers est **également prévu pour cette année**. Nous espérons voir à nouveau l'enthousiasme de chacun et de magnifiques décors !

.....

● LAND'ART AJOLAIS

Le Land'Art c'est quoi ?

C'est une tendance de l'art contemporain utilisant le cadre et les matériaux de la nature (bois, terre, pierres, sable, eau, rocher, etc.). Le plus souvent, les œuvres sont en extérieur, exposées aux éléments et soumises à l'érosion naturelle ; ainsi, certaines œuvres ont disparu et il ne reste que leur souvenir photographique et des vidéos.

Les premières œuvres ont été réalisées dans les paysages désertiques de l'Ouest américain à la fin des années 1960. Les œuvres les plus imposantes, réalisées avec des équipements de construction, portent le nom d'earthworks (« terrassements »).

Pour la 3ème année, le LAND'ART s'est invité au mois d'Août dans notre joli village.

De nombreux participants pour cette année ! Les enfants de l'accueil de loisirs municipal La Ruche, la M.J.C. , Adélie, sa cousine Eléa, ainsi que les enfants accueillis chez leur nounou Patricia Lambert, se sont prêtés au jeu créatif du Land'Art.

Ils se sont servis de la nature, de son cadre et des matériaux qu'elle nous offre pour la confection de leurs œuvres.

Pour les récompenser, une remise de petits cadeaux sera prochainement organisée par la Municipalité.

- *Quelques réalisations en images :*
-
-
-
-
-



VIE MUNICIPALE

- DE NOUVEAUX AGENTS AU SEIN DU PERSONNEL COMMUNAL
-
-
-
-
-



Clémence KORBAJ
Responsable Marketing Territorial
et Communication



Véronique GALMICHE
Responsable des Espaces Verts

● NOUVEAUX VÉHICULES POUR LA COMMUNE

● 2 "petits" nouveaux au Val d'Ajol !

Cet été, la commune agrandit son parc automobile avec deux nouveaux véhicules.

Un camion de 15 tonnes et une Citroën c-zero 100% électrique que l'on ne risque pas de louper avec un flocage à l'image de notre ville.

Ces véhicules sont à destination du personnel de la ville, bien pratiques pour aller de site en site.



● LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE A ÉTÉ ENTIÈREMENT REPENSÉ

Ce site vous est dédié !

Parce que la vie est faite d'échanges et que les échanges créent du lien, le Service Communication et l'équipe municipale a créé un nouveau site internet pour en faire :

- Une **source d'informations pertinentes et utiles** avec les rubriques "Actualités" et "Événements",
- Une vision de l'action municipale avec la rubrique "La Mairie",
- Un annuaire des activités et des entreprises ou services disponibles au Val d'Ajol,
- Une aide à la vie de tous les jours, que vous résidiez au Val d'Ajol ou que vous soyez simplement de passage,
- Une présentation de la commune avec ses atouts patrimoniaux et gastronomiques,
- Un onglet participatif où vous êtes informés et sollicités !

C'est pourquoi ce site vous est dédié !

● ON RECRUTE !

● La commune cherche 1 Agent d'entretien des réseaux : eau potable, assainissement et station d'épuration.

Poste à pourvoir dès que possible. Lettre de motivation et CV à adresser à Mme Le Maire par courrier ou par mail à mairie@valdajol.fr

UNE ANNÉE DE TOURISME AU VAL D'AJOL

● L'Office de Tourisme, Maison de la Randonnée

● Le 2 avril, nous inaugurons le nouvel espace d'accueil de l'Office de Tourisme, Maison de la Randonnée ! Un week-end festif avec un programme de lancement de la saison de randonnée imaginé par l'Office de Tourisme, en partenariat avec de nombreuses associations ajolaises et le Club Vosgien. Randonnées accompagnées, ateliers nature, découverte du patrimoine, dégustations, conférences, expositions... Malgré une météo capricieuse, le succès fut au rendez-vous !

● Situé maintenant au centre-ville, à côté de la mairie, ce lieu a gagné en visibilité et en service. Vous y trouverez des VTT à la location, des cartes IGN, des livres sur notre belle nature vosgienne mais aussi du petit matériel de randonnée...

Un nouveau souffle nécessaire pour pouvoir mieux capter les visiteurs et répondre à leurs attentes. Le positionnement **nature et éco-touristique** du lieu fait ainsi écho aux atouts du Val-d'Ajol et devrait nous permettre de capter des nouvelles clientèles.

Véritable vitrine de notre territoire, le lieu a accueilli de nombreux touristes cet été et a largement trouvé sa place au Val d'Ajol !

L'Office de Tourisme travaille déjà sur un programme 2023 enrichi... De belles surprises en perspective !

Qu'est-ce que l'eco-tourisme ?

L'éco-tourisme regroupe toutes les formes de tourisme basées sur la nature, dans lesquelles la principale motivation des touristes est l'observation et la jouissance de la nature et de la biodiversité qu'elle abrite, ainsi que des cultures traditionnelles qui prévalent dans les sites naturels.

Pour Le Val d'Ajol, une stratégie basée sur l'éco-tourisme s'appuie donc sur des piliers forts tels que notre patrimoine, notre forêt, nos randonnées, notre terroir, le Parc Naturel et bien-sûr des labels et certifications conformes à ce positionnement comme Site remarquable du goût, Station verte, Accueil vélo, Tourisme et handicaps...

Faire de l'éco-tourisme c'est aussi sensibiliser, préserver et éduquer le visiteur au respect de l'environnement. C'est aussi gérer les flux sur les sites ou encore accompagner les professionnels à s'engager dans un démarche éco-responsable.

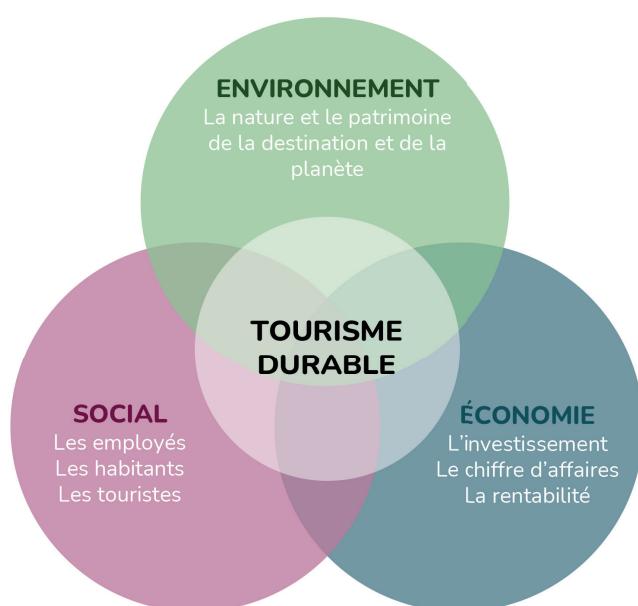


Schéma du développement durable du tourisme

● Campagne de classement des hébergements

● Cette campagne a été lancée en juin 2022 par la commune avec l'appui technique de l'Office de Tourisme :

- En juin 2022, nous comptions 43 % des meublés classés sur la commune.
- En septembre 2022, 73 % étaient classés et ont ainsi pu bénéficier de l'aide au classement de 200 euros proposée par la commune.

Se faire classer, c'est offrir aux touristes la garantie des prestations proposées, c'est renforcer la confiance des touristes, c'est valoriser son hébergement et améliorer son attractivité !

Vous souhaitez vous classer ou créer un hébergement touristique ? L'Office de Tourisme est là pour vous accompagner dans votre projet.

Les hébergements touristiques au Val d'Ajol en chiffres

- 1 Hôtel ***
- 1 Camping **
- 49 meublés de tourisme dont 43 sont classés
- 11 chambres d'hôtes (2 labellisées)
- 4 hébergements insolites

Soit une capacité totale de 661 lits touristiques marchands au Val d'Ajol.

À noter : 27 % de résidences secondaires (lits touristiques non marchands).

UNE ANNÉE DE TOURISME AU VAL D'AJOL



La photo de l'été

Les pots d'accueil organisés en juillet et août par la Confrérie des Taste-Andouilles, en partenariat avec l'Office de Tourisme.

● **Le Val d'Ajol : station classée de tourisme** ● **Qu'est-ce qu'une station classée ?**

- Les premières stations classées de tourisme sont apparues dès 1912 et correspondaient aux prémices du développement touristique dans des villes d'eaux. La loi du 24 septembre 1919 a donné un cadre juridique à la station classée et a défini six catégories possibles de commune en station classée balnéaire, hydrominérale, climatique, uvale, de tourisme ou de sports d'hiver et d'alpinisme.

L'objet du classement en station classée de tourisme est précisé à l'article L.133-14 du code du tourisme : la volonté du législateur est que la commune candidate au classement en station de tourisme crée des **conditions d'attractivité pérennes et durables**.

Automne

Les moyens mis en œuvre doivent être en adéquation avec la fréquentation touristique et garantir une offre de qualité. Seules les communes ayant obtenu la dénomination en commune touristique peuvent prétendre au classement en station classée de tourisme. Il y a en France plus de 477 stations classées.

Être station classée, c'est faire partie des communes qui sont le fleuron du tourisme en France !



Les conséquences du classement en station de tourisme

- Le sur-classement démographique : il permet à la collectivité d'être rangée fictivement dans une catégorie démographique supérieure, afin de tenir compte de la réalité des tâches et des responsabilités incombant au personnel d'encadrement (emplois fonctionnels et non fonctionnels) et que la population recensée ne reflète pas.
- L'affectation directe du produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière.
- La majoration des indemnités à laquelle les élus ont renoncé.
- L'article L.3335-4 du code de la santé publique

prévoit des autorisations temporaires de vente et de distribution de boissons alcoolisées lors de manifestations à caractère touristique dans la limite de 4 autorisations annuelles.

- L'article L.511-3 du code de la sécurité intérieure précise que des agréments peuvent être donnés à des agents titulaires de la commune habituellement affectés à des emplois autres que ceux de la police municipale ou à des agents non titulaires d'assister temporairement les agents de la police municipale.
- L'article L.321-1 du code de la sécurité intérieure fixe les autorisations temporaires d'ouverture de casinos pour certaines stations classées de tourisme.

UNE ANNÉE DE TOURISME AU VAL D'AJOL

Interview

- **Trois questions à Deborah REICHERT, directrice de l'Office de Tourisme**
- Bonjour Déborah ! Cela fait maintenant plus d'un an que vous êtes arrivée à la tête de l'Office de Tourisme, quel regard portez-vous sur le Val-d'Ajol ?
- Je trouve que le Val-d'Ajol a tout ! Si on prend le temps de se poser et d'analyser la situation, on se rend vite compte qu'il y a tout pour faire ! De nombreux services et commerces, un écrin de verdure, des associations dynamiques et surtout des habitants fiers de leur village.

On ne fait pas de tourisme sans les habitants. Ces derniers sont les premiers ambassadeurs de la destination. S'ils aiment leur territoire et en sont fiers, alors ils seront d'excellents prescripteurs ! Ils sauront faire aimer le Val-d'Ajol aux visiteurs de passage.



Je suis très confiante car les ajolais sont moteurs !

Aujourd'hui, les touristes sont à la recherche de nature et de contact humain. Ils ont besoin de vivre une expérience unique en sortant des sentiers battus et en se laissant surprendre. Je crois que c'est exactement ce que propose le Val-d'Ajol. Nous avons choisi un positionnement marketing en ce sens : **une destination nature et gourmande**

Pour l'avenir, je crois qu'il faut encore aller plus loin en affirmant sa singularité et en renforçant cette image. Je suis très confiante car les ajolais sont moteurs ! À nous tous de travailler pour **un tourisme vert, durable, maîtrisé et respectueux de notre environnement**.

À propos d'avenir, comment voyez-vous le Val-d'Ajol de demain dans vos rêves ?

Ah la la ! voilà une bonne question... Si je me surprends à rêver, alors j'imagine aisément un week-end d'été en terrasse, dans une ville animée avec un centre ville plus végétalisé, une voie verte de Faymont à Fougerolles pour relier les sites du goût, un restaurant étoilé, un camping plus attractif, un circuit historique audio-guidé en quatre langues, des espaces d'interprétation et de sensibilisation à la nature et à la forêt, plus de cerisiers...

Ça donnerait même envie de s'y installer ! **En fait, un petit coin de paradis que tout le monde nous envierait !** Un rêve réalisable, non ?

Et votre coin de paradis au Val-d'Ajol, où est-il ?

Difficile de choisir... **Ce que j'adore au Val-d'Ajol, ce sont les nombreux points de vue** : celui au Col du Peutet, de la Chaume (moins connu) et bien sûr celui de la Feuillée Nouvelle.

Confidence pour confidence, il n'est pas rare que je choisisse de faire un détour pour m'y arrêter et très souvent en profiter pour prendre des photos. C'est dans ces moments-là que je me trouve chanceuse de travailler là !

Merci Déborah pour cette interview.

Pour contacter le bureau d'information touristique du Val d'Ajol :

Maison de la Randonnée, 58 Grande Rue, 88340 LE VAL D'AJOL

03 29 30 61 55

levaldajol@otrp.fr

Suivez-nous en ligne :

Site internet : www.tourisme-remiremont-plombieres.com

Facebook : [@RemiremontPlombieresTourisme](https://www.facebook.com/RemiremontPlombieresTourisme)

Instagram : [@remiremont.plombieres.tourisme](https://www.instagram.com/remiremont.plombieres.tourisme)

Partagez vos belles photos du Val-d'Ajol avec notre hashtag #remiremontplombierestourisme !



LES PROJETS DE LA COMMUNE

● PETITES VILLES DE DEMAIN

● Les points d'étapes de "Petites Villes de demain"

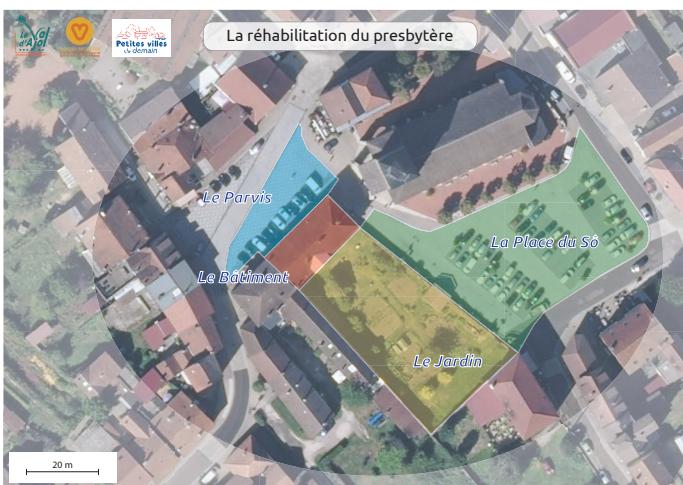
Le programme "Petites Villes de demain" est un **programme national qui vise à revitaliser les villes de moins de 20 000 habitants** présentant des fonctions de centralité (commerces, services, équipements...). Ce programme se divise en 2 temps :

- Le premier consiste à réaliser une étude globale du territoire permettant d'arriver à un scénario de revitalisation et à des fiches actions.
- Le deuxième consiste à mettre en oeuvre les fiches actions identifiées dans la phase précédente.

Aujourd'hui, le diagnostic et le scénario de revitalisation sont validés et les fiches actions sont en cours de finalisation. La fin de l'étude est prévue pour le début d'année prochaine.

Des projets issus de cette démarche sont déjà en cours de réalisation comme : Le Parcours de Pêche, le Presbytère, l'Îlot des Pierres de Laître / La Place Sans Nom.

Le diagnostic définitif de l'étude et le scénario de Revitalisation du Territoire sont disponibles depuis le site internet de la Communauté de Commune des Portes des Vosges Méridionales : www.ccpcvm.fr



Chargé de mission PVD : Alexandre Pfrimmer
Contact : alexandre.pfrimmer@ccpcvm.fr

Suivant le planning affiché dans la boîte à projets, il est possible durant les permanences de s'informer sur la démarche et les différents projets en cours ou à venir.

Adresse boîte à projets : 58 Grande Rue 88340 Le Val d'Ajol

● PETITES VILLES DE DEMAIN

● L'Atelier "Petites Villes de demain", 21 Septembre 2022

Dans le cadre de l'étude, un atelier a été organisé dans l'optique de permettre aux habitants d'apporter leur contribution à la démarche.

● 25 à 30 personnes se sont déplacées dans la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, le 21 Septembre 2022.

● 4 thèmes ont alors été abordés :

- Comment les grands équipements sportifs et culturels peuvent être des piliers structurants du développement territorial ?
- Comment les friches peuvent-elles devenir motrices d'une nouvelle dynamique de vie et d'activité sur les territoires ?
- Comment habiter le hameau de demain ?
- Quelle place pour le vivant dans la conception du cadre de vie de demain ?

Nous avons recueilli de nombreuses contributions qui ont participé à l'élaboration du scénario de revitalisation de la Commune. Cette démarche a permis de constituer un groupe citoyen qui sera amené à être renforcé et consulté.

Nous remercions toutes les personnes ayant participé à cet atelier !

La présentation et le résultat de cet atelier sont disponibles sur le site de la commune www.valdajol.fr



• EXPÉRIMENTATION VILLAGE "BAS CARBONE"

- Depuis juin 2021, le département des Vosges est doté d'un nouvel outil au service des territoires ruraux : le laboratoire de la ruralité. Baptisé « Rur'Agilité », cette instance de réflexion, d'expérimentation et de construction de solutions est chargée d'adapter certaines politiques publiques aux problématiques rurales.

L'une de ces politiques publiques est l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050 que s'est fixé l'Union européenne, avec une étape intermédiaire de réduction de 55% d'émissions nettes de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à leur niveau de 1990.

Rur'Agilité s'est donc rapproché de la commune du Val d'Ajol afin de travailler sur cet objectif à l'échelle de notre territoire.

La première étape est de mesurer notre empreinte carbone actuelle et de bien comprendre nos spécificités sociales, économiques et environnementales. La deuxième étape sera de planifier et mettre en œuvre un certain nombre d'actions tendant à réduire nos émissions et augmenter nos captations de gaz à effet de serre. La troisième étape sera de mesurer les effets des actions mises en œuvre.

Nous ne sommes pas seuls, ni les premiers. A l'instar de Ungersheim, Bouxurulles, Rahin-et-Chérémont ou encore La Chapelle-aux-bois et son réseau de chaleur,

nous travaillerons sur la transition énergétique (sans pour autant déployer un parc éolien qui serait contraire à notre projet de labellisation Forêt d'exception et sa véritable valeur en matière de circuit court), la réduction de certains transports, l'isolation de nos bâtiments, les modes de chauffage, le stockage de carbone dans nos constructions, la végétalisation de notre centre-bourg, l'encouragement des entreprises à la labellisation « bas carbone », la formation et l'échange d'expérience de nos artisans, le tourisme éco-responsable, la mutualisation de moyens et de services, etc.

L'expérimentation fut lancée au Val d'Ajol le 28 septembre avec un certain nombre d'acteurs institutionnels autour de la table. Un groupe de travail (auquel devrait être associé le nouveau groupe citoyen ajolais travaillant sur la transition écologique) est en train de se mettre en place afin de mener l'expérimentation à bien. Les partenaires financiers seront intégrés au fur et à mesure de la planification et de la mise en œuvre des actions.

Notre vallée est déjà bien verte, mais à travers cette expérimentation faisons en sorte qu'elle soit encore plus verte !



FONDS DISPONIBLES LEADER

Vous avez un projet pour le développement du territoire ? Vous pourriez prétendre à des aides LEADER.

Contactez-nous pour le savoir ! 03.29.22.63.85 / leader@paysderemiremont.fr



Le programme LEADER : Qu'est-ce que c'est ?

C'est un programme européen qui vise à soutenir financièrement des projets locaux au sein de territoires ruraux. L'objectif est d'expérimenter des projets innovants, portés par des acteurs **privés** (associations, entreprises...) ou **publics** (collectivités, établissements publics...).

Il est porté par le GAL (Groupe d'Action Locale) du Pays de Remiremont et de ses Vallées. Il dispose pour la période de 2014-2022 de **2,1 millions** d'euros attribués par l'Union Européenne. Cette enveloppe a permis d'accompagner jusqu'ici **75 projets** !

Les subventions sont comprises entre **1 000 €** et **30 000 €**.

Pouvez-vous être concerné par LEADER ?

Le Pays de Remiremont et de ses Vallées est réparti sur 32 communes, elles-mêmes appartenant à 3 communautés de communes :

- La Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales,
- La Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges,
- La Communauté de Communes des Hautes-Vosges.

Vous pouvez obtenir des subventions du programme si :

- Votre structure sollicitant les fonds LEADER se trouve sur le périmètre cité.
- Votre projet répond aux 5 grandes actions décrites.
- Si votre projet est réalisé avant décembre 2023.

Quelles sont les actions soutenues par LEADER ?

Paysages et attractivité du territoire : action d'animation et de pédagogie en faveur de l'arboriculture, de l'apiculture, de la biodiversité ; réhabilitation, sensibilisation, promotion du patrimoine local, naturel et paysager,

Empreinte écologique : création et développement de modes de transports doux ou sobres en carbone ; recyclage et valorisation des déchets, économie circulaire,

Richesses naturelles et culturelles : réhabilitation, rénovation et développement de sites culturels ; création d'événements de promotion du territoire, produits de découverte du territoire,

Agriculture de montagne : création de point de vente de produits agricoles locaux ; développement d'activités pédagogiques autour des productions agricoles, promotion de la consommation locale,

Économie de proximité : soutien à la conception et/ou la commercialisation de produits ou de savoir-faire locaux, organisation d'animations, d'événements autour de la promotion des ressources naturelles, développement de la filière bois...

Liaison
Entre
Actions de
Développement
Economique et
Rural

POINT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMUNE

Le nouveau pont des Ateliers

Un nouveau pont tout neuf pour permettre le passage des véhicules mais aussi une passerelle piétonne sécurisante pour traverser et accéder à l'Ile aux enfants. Bilan de l'opération :

Assistance à maîtrise d'ouvrage : 3 555,00 € TTC

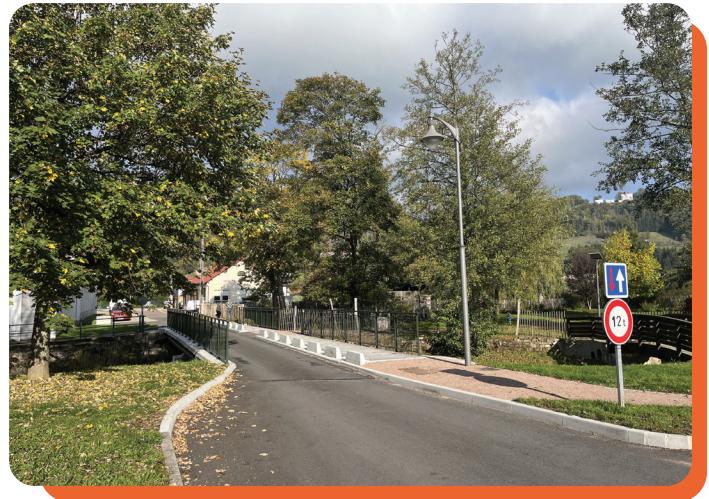
Maîtrise d'œuvre : 25 477,38 € TTC

Travaux : 237 308,85 € TTC

Soit un total de 266 341,23 € TTC

Travaux subventionnés par l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 79 726 €.

Pour rappel, le trafic y est interdit pour les véhicules de plus de 12T, sauf pompiers.



Ca bouge à la commune !

- Réception définitive de la rue de la Brasserie et du Champ de la Cave

- Lancement de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la rénovation du Presbytère

- Signature du marché de travaux pour l'extension de la Maison de Santé. Démarrage prévu : Avril 2023

- Travaux de réfection de voiries pour le programme 2022 en cours d'exécution

- Lancement pour le printemps des travaux de gestion des eaux pluviales sur le hameau d'Olichamp. Démarrage prévu : Avril 2023

- Dernière ligne droite pour les travaux d'aménagement de Faymont

- Rénovation terminée de la salle de classe de l'antenne IME à l'école du Centre

- Déviation du réseau d'eau potable en encorbellement sur le pont des Rabeaux terminée

- Démarrage durant l'automne des travaux de renforcement des berges du pont des Rabeaux et au Square De Buyer

LES CHIFFRES CLÉS

136 Certificats d'Urbanisme

60 Déclarations Préalables

25 Permis de construire

1 Permis de démolir enregistré



Travaux de mise aux normes de la salle des fêtes

Top départ pour la phase 1 de la salle des fêtes !!

Les travaux de mise aux normes incendie et accessibilité ont démarré mi-novembre avec une fin prévisionnelle de travaux à fin mai (sauf imprévus).

Au programme : la réfection des toilettes, la mise en place d'un élévateur et d'un ascenseur pour permettre les déplacements des personnes à mobilité réduite au sein du bâtiment.

Tout le système incendie et de désenfumage va être également revu afin d'accueillir le public en toute sécurité.

Pas d'inquiétude ! La salle des fêtes pourra cependant accueillir fin février la prochaine foire aux Andouilles grâce à la mise en place de mesures compensatoires garantissant la sécurité des participants et usagers.

Coût total prévisionnel : 441 013.45 € HT

Subvention attendue au titre de la DETR : 131 248,00€

Subvention CD88 au titre de la TDIL : 30 000 €



● POINT SUR LES PIERRES DE LAÎTRE

● Local en cours de location par l'Abri :

L'assurance de l'ancien propriétaire a validé courant Octobre les devis de réparations suite au sinistre de fin février. Les travaux vont donc pouvoir commencer.

● Local "vitrine" :

Lettre d'intention d'un nouveau commerce. Le demandeur est en cours de négociation avec sa banque.

Local garage :

Lettre d'intention d'un commerce. Evaluation en cours du montant des travaux a minima.

Les habitations :

- L'appartement est toujours occupé par le même locataire,

- La maison et l'appartement situés au 1er étage : évaluation en cours du montant du rafraîchissement avant mise en location.

● EN PROJET

- Une étude de faisabilité portant sur la **création d'un réseau de chaleur alimenté par le biomasse** afin de diminuer l'impact environnemental lié au chauffage de certains équipements publics.
- **Suite à la finalisation du schéma de l'Assainissement et d'Eau Potable, réalisation d'un plan d'investissement des réseaux et infrastructures de la commune.**

● SITUATION DU COLLÈGE FLEUROT D'HÉRIVAL AU VAL D'AJOL

- Le 22 août 2022, le Président du Conseil départemental des Vosges (CD88) annonçait la fermeture du site du Val d'Ajol du collège Fleurot d'Héralval pour raison de sécurité. Suite à cette décision, le Président du CD88 a fait le choix de regrouper l'ensemble des 122 élèves Ajolais et 117 élèves Plombinois sur le site de Plombières-les-Bains prévu pour accueillir 360 élèves.

Rappels techniques du site du Val d'Ajol :

Il s'agit d'un établissement à structure métallique industrialisée construit en 1973, donc antérieure à la réglementation sur les zones sismiques. Dans les règles de calcul, la durée de vie de ce type d'ouvrage est de 50 ans.

Le CD88 procède régulièrement aux contrôles des infrastructures dont il a la gestion. Le collège du Val d'Ajol se portait un peu mieux que celui de Vagney du même constructeur grâce aux toitures en bac acier ajoutées dans les années 1990.

Cependant, au vu de mouvements importants de dalles apparus au printemps dernier, le CD88 a procédé à des analyses qui ont permis de relever des écarts de niveaux significatifs, supérieurs aux limites techniquement admissibles. Ces déplacements entraînent des rotations dans les nœuds d'assemblage des structures avec un

risque de rupture brutale (cas de Vagney en 2017). Le rapport d'inspection daté du 16 août 2022 spécifie que « les pathologies relevées sont identiques à celles déjà relevées sur le collège de VAGNEY en 2017, les préconisations seront donc les mêmes :

- Les niveaux supérieurs condamnés [...]
- En cas de prévision de fortes rafales de vent à partir de force 7 (50/60 KM/h), le RDC sera évacué. »

Pour consulter le Rapport d'Inspection, prendre rendez-vous avec Mr Thomas VINCENT, Conseiller départemental et 1er adjoint, ainsi que Mme Anne GIRARDIN, Maire. Contact : 03 29 20 63 33 ou par email mairie@valdajol.fr

Rappel des compétences concernant les collèges :

- Enseignement et vie scolaire : Éducation nationale
- Fonctionnement et investissement de la structure : Conseil départemental
- Transports scolaires : Conseil régional

Nos craintes suite à cette fermeture :

Temps de trajet augmentés, baisse du niveau de qualité de vie des élèves, fatigue des enfants, impact carbone, temps périscolaires réduits, éloignement des enfants du bassin de vie de la famille, perte d'attractivité pour le village, baisse potentielle d'activité pour nos commerces et nos associations.

Coût du regroupement du collège pour la commune :

SUJETS	COMMENTAIRES	COÛTS
Carte de bus des collégiens à Plombières	La commune rembourse les cartes de bus des collégiens de la commune scolarisés au collège Fleurot d'Héralval. Le coût d'une carte de bus est d'à peine une centaine d'euros. Avant la rentrée 2022, 70 élèves bénéficiaient de ce remboursement. A la rentrée 2022, 122 élèves vont en bénéficier, soit $(122-70) \times 100 = 5200 \text{ €}$ par an	5 200,00 €
Cantine des primaires et maternelles : surcoût des repas	La commune est chargée d'assurer la cantine de l'école communale. Auparavant, les repas étaient préparés par le collège et le prix d'un repas était équivalent aux collégiens : 3,40 € pour une fratrie d'un ou deux enfants, 3,10 € pour les fratries de trois enfants et plus. Depuis la rentrée 2022, la cuisine du collège étant transférée intégralement à Plombières-les-Bains, l'EHPAD a accepté en urgence de préparer les repas des primaires et maternelles. Ces repas font l'objet d'un surcoût d'un peu plus d'un euro par repas, soit pour 70 élèves, 4 jours par semaine sur 36 semaines de scolarisation = 10 080,00 € par an.	10 080,00 €
Cantine des primaires et maternelles : aménagement des locaux d'accueil	Avant la rentrée 2022, les CM1 et CM2 se rendaient au collège pour déjeuner. Depuis la rentrée 2022, l'ensemble des primaires a été rapatrié à l'Espace Dorothee et deux services ont été organisés. Le nombre d'enfants accueillis depuis la rentrée 2022 nécessite l'aménagement d'une cuisine adaptée. Le CD88 a prêté de l'équipement en attendant une installation pérenne mais il ne suffit pas. 18 000 € étaient prévus au budget 2022 de la commune pour des travaux de peinture et accessibilité. Mais l'aménagement de la cuisine va nécessiter plus du budget d'investissements à réaliser l'été prochain.	30 000,00 €

Total : 45 280,00 €

Avenir proche du site du Val d'Ajol :

Ces structures dites « Pailleron » ont été construites pour répondre à la scolarité des baby-boomers. La durée de vie de cette structure étant arrivée à terme, il faut maintenant la démolir. Le 20 octobre 2022, le Maire a signé l'arrêté d'interdiction de pénétrer dans les lieux (pour engager rapidement la procédure de démolition et le nouvel avenir du site).



Engagement du Président du Conseil départemental :

Suivant les préconisations de l'Éducation nationale, le Président du CD88 a été très clair : avec une prospective d'effectif actuellement en baisse au collège du Val d'Ajol, il est pour l'instant inenvisageable de reconstruire un collège classique. C'est pourquoi, dès l'annonce de fermeture du collège, le Président du CD88 s'est engagé à aider Le Val d'Ajol dans cette difficulté majeure en travaillant sur un nouvel espace d'enseignement modernisé, attractif, adapté au territoire, avec pour priorité les collégiens. Bien-sûr, les deux sites du Val d'Ajol et de Plombières-les-Bains devront continuer à fonctionner ensemble.



Situation actuelle :

Situation du collège transitoire :

Fin août, un collège transitoire au sein de bâtiments communaux est imaginé par un groupe de parents d'élèves et la commune.

Objectif: ramener l'ensemble des élèves ajolais au Val d'Ajol avant les premiers gels. Ce projet prévoit une mutualisation de l'ancien hôtel des Epinettes (maintenant maison des associations) et de l'ancien CEG (maintenant espace Arts et Culture) en mode collège lors du temps scolaire et en mode associatif hors du temps scolaire. Une cantine serait installée dans un établissement privé de restauration.

Conséquences: déplacer certaines associations dans d'autres locaux à déterminer et installer des espaces modulaires entre la mairie et l'espace Arts et culture. La question se pose sur la prise en charge technique et financière de la mise en œuvre de ce projet transitoire entre commune et conseil départemental.

Difficultés :

- 1- la mutualisation des espaces entre collège et associatif,
- 2- la configuration exigüe des espaces de circulation et d'évacuation,
- 3- l'accueil de la cantine dans un établissement public adapté,
- 4- le manque de locaux conformes et salubres pour y déplacer certaines associations actuellement installées aux Épinettes et à l'espace Arts et culture.

Situation du projet pérenne :

Le comité de suivi pour la réalisation de ce projet pérenne est mis en place et se réunira pour la première fois le 22 novembre.

Sont déjà avancées les idées de création de sections sportives ou artistiques, ainsi qu'un espace de découverte des métiers et d'engagement. L'espace Arts et culture pour l'enseignement de la musique et des arts, ainsi que le complexe sportif (à actualiser) pour les sections sportives peuvent déjà être mis à disposition du collège en journée.

La construction d'un nouvel établissement d'enseignement pour la découverte des métiers doit être bien réfléchie avant d'être engagée. Dans le cadre du programme « Petites villes de demain », la Commune a déjà pour projet de rénover la salle des fêtes en l'agrémentant d'une cuisine pour l'accueil de repas de groupe qui pourrait servir à une cantine scolaire, ainsi que la rénovation de l'ancien collège Saint-Charles (contigu à la salle des fêtes) en y créant des dortoirs pour l'accueil d'un internat.

L'avenir du Val d'Ajol doit se construire avec des collégiens !

Retrouver toutes les informations sur le site internet de la commune.

● JUMELAGE AVEC VATĂ DE JOS, ROUMANIE

● Historique

● Le 1er septembre 1989, soit juste avant la chute du Mur de Berlin et la fin du règne de Nicolae Ceausescu, le conseil municipal du Val d'Ajol décidait de s'associer à « l'Opération Villages Roumains » fondée à Bruxelles quelques mois plus tôt pour parrainer 800 villages de Roumanie dont la disparition avait été programmée par le gouvernement de l'époque. **La commune de Vața de Jos dans le département de Hunedoara fut attribuée à la commune du Val d'Ajol.**

Les premières années d'échanges furent compliquées avec des télégrammes restés sans réponse, des numéros de téléphone impossibles à joindre, etc. Mais en 1992, une lettre indiquant que des vêtements et du matériel scolaire seraient les bienvenus initia un premier convoi vers Vața de Jos.

En 1999 le jumelage entre nos deux communes était signé au Val d'Ajol et les membres des premiers échanges créaient l'association « Amitié Val Roumanie ».

Pendant vingt ans, de nombreux voyages ont été organisés en Roumanie par les membres de l'association, acheminant des marchandises vitales pour l'école, la maison de santé, divers équipements publics et bien-sûr du matériel agricole. **Ce fut aussi des venues régulières de nos amis Roumains au Val d'Ajol, notamment lors d'une foire aux andouilles où l'orchestre de Taragot (instruments roumains) a défilé fièrement en tête du cortège.**

Reprise des échanges

Début 2022, Claude Durand, présidente « d'Amitié Val Roumanie » depuis sa création, me fit part de l'invitation de Mr le Maire de Vața de Jos à Mme le Maire du Val d'Ajol, le conseil municipal et les amis de l'association pour participer au festival de Taragot au mois de juillet.

Il m'a paru important d'**honorer l'invitation aux côtés de Claude**. Accompagnées de Robert, nous nous sommes rendus à Vața de Jos en avion et voiture de location du 14 au 21 juillet. Un accueil formidable nous a été réservé par Mr le Maire, Liviu Ioan Linta, son conseil municipal ainsi que Maria, homologue de Claude à Vața de Jos, Monica, directrice de l'école et tous les bons amis. Nous étions logés dans une pension de famille nouvellement créée à la sortie du bourg. Ainsi, il était facile de nous rendre au marché, à la mairie, à la superette et profiter du centre actif avec tous les services nécessaires à la population de ce beau territoire. Surtout, les petits-déjeuners avec œufs, pain, charcuterie, biscuits, fromage, confiture, fruits secs, café, jus de fruit... nous calaient pour la journée !



Pendant la semaine

Maria nous a concocté un programme de visite des environs qui nous laissa sur les genoux. **Le territoire de Vața de Jos est très similaire au nôtre**, avec des collines boisées, des sources miraculeuses, des hameaux isolés, des petites églises, une agriculture de moyenne montagne avec des petites fermes, d'anciens moulins, beaucoup de produits locaux notamment des fromages, un verger derrière chaque maison, un réseau routier important, un programme d'adduction d'eau dans chaque village, une culture traditionnelle encore très présente mais cependant fragile.

Dans la région, nous avons pu également découvrir d'anciennes exploitations minières et l'industrie qui en a découlé, la grotte Ursilor (de l'ours), le monastère de Crisan, le sanctuaire d'Avram Iancu (héros national) et la montée au sommet du Mont Gaïna (1500m d'altitude) pour la fête du dônage.



Enfants recevant les affaires scolaires offerts par Asso Val Roumanie

Quel avenir donner à ce jumelage ?

Tout au long de la semaine, Claude a pu attester des changements de la commune depuis sa première visite et de la nette amélioration des conditions de vie. Que de travail accompli depuis les années 1990 où les habitants de ce pays vivaient dans une pauvreté extrême ! Aujourd'hui, **après toutes ces années d'entraide entre les deux communes**, les projets de l'Europe pour effacer les inégalités entre les anciens blocs de l'Est et de l'Ouest, deux années marquées par la crise sanitaire, les pionniers de l'amitié construite entre Vața de Jos et Le Val d'Ajol prenant de l'âge n'ont plus le même engouement.

De son côté, Vața de Jos est également jumelée avec la ville **Radeni en Moldavie** dont une délégation s'était également déplacée pour le festival de Taragot.

En parallèle, au Val d'Ajol, une amitié de cinquante ans entre notre collège et un collège de Sigmaringen, fruit de la réconciliation entre l'Allemagne et la France après la seconde guerre mondiale, est en train de s'éteindre. C'est tout à fait dommage, ces échanges sont tellement utiles pour nos adolescents, leur apprentissage d'une langue autre que l'anglais, la découverte d'une culture voisine et le maintien de la paix en Europe.

En revanche, nous sommes en train de construire deux autres amitiés. L'une avec la commune rurale de **Gafait au Maroc**, berceau de soldats marocains venus libérés la France en 1944, l'autre avec la commune de **Monthureux-sur-Saône** à 60 kilomètres du Val d'Ajol, dans le cadre de la revitalisation de notre territoire.

Avec Liviu, nous remercions grandement nos aînés pour la construction de **cette belle amitié que nous nous faisons un honneur de faire perdurer et de transmettre à notre tour à nos enfants**. Charge à nous de prendre un autre virage que celui de l'entraide, en nous penchant sur le côté culturel, la protection de la nature et l'aménagement du territoire.

Merci à la société De Buyer et l'Office de tourisme pour les présents « typiquement ajolais » reçus avec grand honneur par nos hôtes.

Merci à mes compagnons de route, Claude et Robert, pour la bonne ambiance du séjour.

Encore un GRAND merci Amis de Vața de Jos pour votre accueil formidable.

Au plaisir de vous recevoir l'an prochain au Val d'Ajol !

● NOTRE MONUMENT AUX MORTS CÉLÈBRE SES 100 ANS !

● Chronologie

● **Le 1er septembre 1989**, soit juste avant la chute du Mur de Berlin et la fin du règne de Nicolae Ceausescu, le 1914-1918, Première Guerre mondiale, la principale guerre commémorée par les monuments aux morts. La « Grande Guerre » a mis en jeu plus de soldats, provoqué plus de décès et causé plus de destructions matérielles que toute guerre antérieure. Plus de 60 millions de soldats ont pris part aux combats. En résultat : environ 10 millions de morts, 20 millions de blessés, de nombreux orphelins et veuves.

25 octobre 1919 : loi relative à la commémoration et à la glorification pour la France au cours de la Grande Guerre. Il n'y a pas d'obligation légale d'ériger un monument aux morts, mais la loi y incite par un système de subventions calculées sur le nombre de soldats morts en proportion de la population totale et de la richesse de la commune. Cette aide de l'État entraîne de belles escroqueries remarquablement narrées dans le roman de Pierre Lemaître : « Au revoir là-haut ». Cette aide sera supprimée en 1925.



10 mai 1920 : circulaire relative aux monuments commémoratifs aux morts de guerre spécifiant le respect de la loi du 9 décembre 1905 interdisant d'apposer des signes religieux. De nombreuses associations religieuses s'offusquent. Le Sénat répond qu'il existe la croix de guerre et qu'elle pourra figurer sur les dits monuments à défaut de la Croix de Dieu.

12 juin 1920 : le conseil municipal décide d'élever un monument à la gloire des combattants de 14/18 sur une place publique. La Société des chemins de fer propose une partie du jardin voisin du passage à niveau de la gare et du jardin du chef de gare. Finalement le choix de la place de l'Hôtel de ville est voté à 27 voix par le Conseil municipal, mais l'emplacement ne fait pas l'unanimité parmi la population.

14 juillet 1920 : le maire lance une souscription auprès du public pour aider la commune à construire ce monument. Les souscripteurs auront leurs noms inscrits sur un livre d'or qui sera conservé dans les archives de la commune.

Janvier 1921 : le maire envoie un courrier au président de l'association des architectes de Paris afin qu'il désigne trois membres pour le concours de l'élaboration du monument qui va être lancé.

18 avril 1921 : les anciens combattants érigent un monument commémoratif de la Grande Guerre au cimetière militaire. Il ne devrait pas faire concurrence à celui que la commune veut ériger place de l'Hôtel de ville car ce monument sera un lieu de recueillement pour les familles, loin des festivités. Pour qu'il ait toute sa valeur morale, il faut qu'il soit élevé grâce à la souscription des habitants. Cette souscription aurait été mieux comprise que la souscription du premier monument par les habitants qui s'imaginent que leur obole n'a fait que remplir la caisse communale. Le Dr NURDIN, alors conseiller municipal, aurait été un membre très influent de cette association.

10 juillet 1921 : l'architecte LADMIRAL de Paris remporte le 1er prix. Le projet s'appelle « la Victoire des Lions » pour rappeler la mémoire des 330 combattants (à la date du recensement) du Val d'Ajol. L'architecte, souvent en courroux, regrette que le conseil municipal ait opté pour une statue en pierre. Il aurait préféré une statue en laiton, jugeant la pierre trop fragile. Le temps lui donnera raison puisque quelques décennies plus tard, les ailes de la statue vont tomber et la statue remplacée. Le maire demande que le poilu soit couvert d'un casque et non pas d'un béret comme les troupes à pied appelées alors communément « Chasseurs ». L'architecte s'engage avec l'entrepreneur VAUBOURG.

27 août 1922 : inauguration du Monument aux Morts, place de l'Hôtel de ville.

02 juin 1924 : courrier du maire donnant l'instruction de solder l'affaire du monument tout en gardant 10% de réserve.

Les aléas des travaux

Des courriers révèlent des différends sur la nature de la pierre de mauvaise qualité, l'utilisation de la mauvaise peinture par l'entreprise en charge de la confection des grilles, et le fait que les artisans ne sont pas « au top » !

A cela s'ajoute des problèmes financiers, certains artisans se plaignant de ne pas être payés régulièrement, rejetant la faute sur les retards des travaux, le règlement tardif de la mairie, etc.

Tous travaillent, mais pas dans le meilleur état d'esprit ! Le directeur des travaux de la ville, doit faire l'interface entre tous ces intervenants. Les travaux avancent mais ont pris du retard.

La date de l'inauguration fait l'objet d'énormes transactions. Une circulaire du Préfet avise le Maire qu'il pourra disposer de deux canons de campagne pris à l'ennemi pour cette inauguration. Le transport sera à la charge de la commune. Pour éviter des frais trop onéreux, l'administration a prévu de regrouper les expéditions par secteur. Quid de ces canons qui ont été très certainement réquisitionnés durant la Seconde guerre mondiale.



Les symboles principaux

- La femme, représentation de Patrie. La nôtre portait des ailes telle la déesse Niké personnifiant la Victoire
- La couronne de lauriers symbolisant le triomphe militaire
- La croix de guerre, instituée en 1915, la plus haute distinction militaire due aux « Soldats morts pour la France », croix de Malte portant en son centre l'effigie de la République
- La dédicace, hommage que les vivants rendent aux disparus
- La liste nominative des noms des soldats de la commune morts pour la patrie
- Le Poilu portant l'équipement de campagne (capote, fusil, havresac, etc.)
- La palme, symbole chrétien du martyre signifie le deuil, l'affliction
- Les trois lions symbolisant le Pouvoir, la Sagesse et la Justice, autrement dit, c'est la vérité qui triomphe !
- Le blason de la ville



Mr Henri VAUBOURG

1882 : naissance le 1er octobre au Val D'Ajol

Né dans le milieu de la construction immobilière, jeune homme doté d'une volonté profonde de vivre, il fut notamment l'un des précurseurs de la technique du béton armé.

1910 : construction de l'école Sainte-Marie et du collège Saint Charles. Il participe activement à la réalisation de notre mairie (1911).

1914 : début de la Grande Guerre

Henri Vaubourg servira 3 ans dans le génie, à reconstruire dans l'urgence des ponts, des gares et des chemins de fer. Aucune promotion, il reste « petit sous-officier » comme il le dit.

Mais le besoin d'action l'anime. Sur sa demande, il veut partir sur le front. En ces temps difficiles, la demande est exaucée, il sera affecté au commandement dans une « compagnie disciplinaire ».

1918 : le 31 août dans l'Aisne, il subit avec ses hommes une attaque « au Gaz » dont il gardera de graves séquelles (vue déficiente, poumons brûlés).

De retour au Val d'Ajol, Henri Vaubourg reprend l'affaire de construction, mais il subit de nombreux déboires, notamment des brevets de construction non protégés et détournés.

1924 : il est obligé de vendre son entreprise de construction.

1935 : de plus en plus souffrant, Henri Vaubourg met fin à ses jours le 17 février.

● VISITE DU CENTRE DE TRI DE LA MAIX, LE 14 OCTOBRE 2022

- Participants : Elues du Val d'Ajol et du Girmont Val d'Ajol ainsi que des citoyens, dont un référent environnement et un référent compostage.
- Dans les Vosges, et en particulier au Val d'ajol, la gestion des déchets est scindée en deux parties :

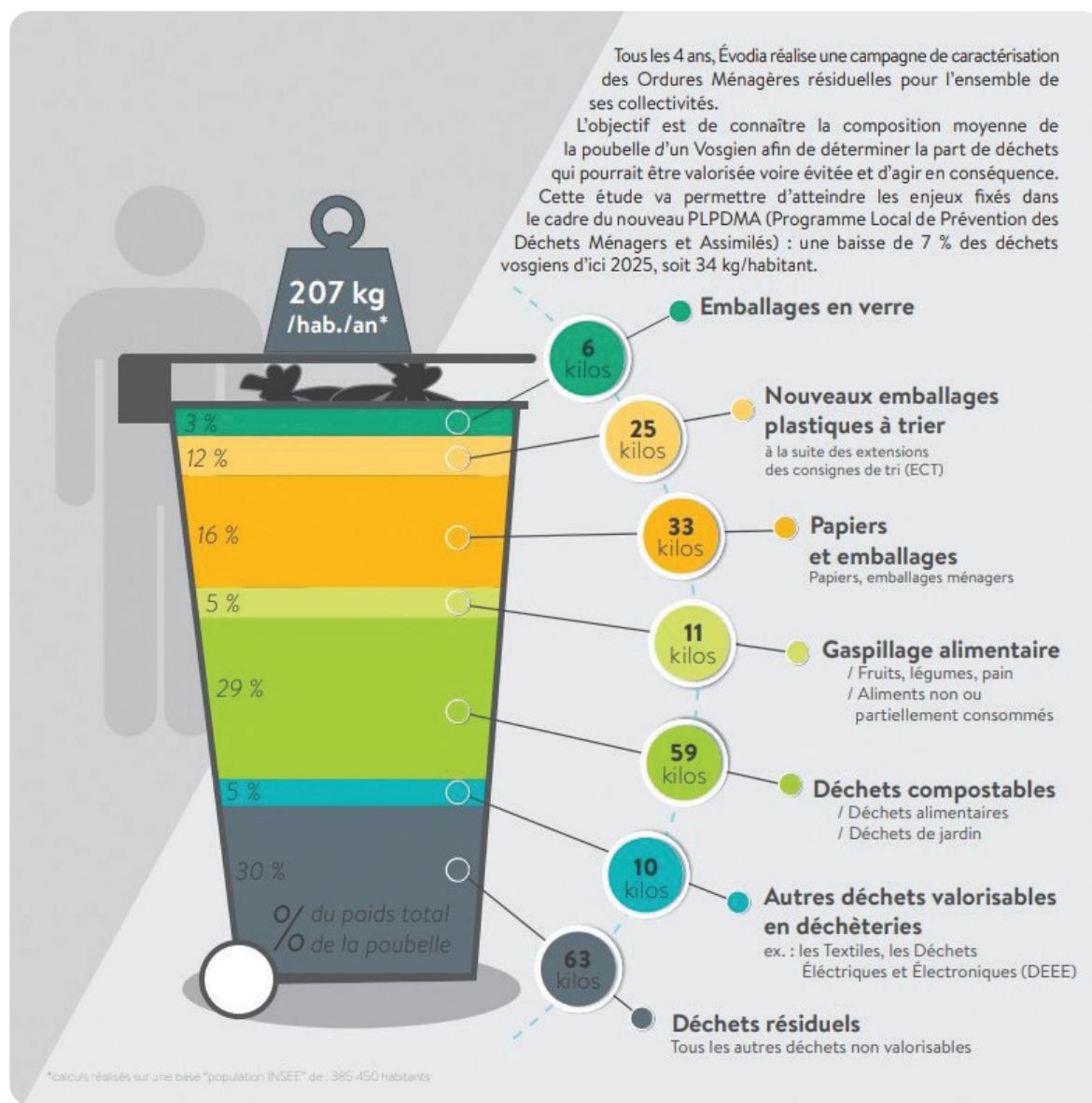
- La collecte des déchets est assurée par la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales via le SICOVAD, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets ménagers dont la principale mission est l'élimination (collecte et traitement) des déchets ménagers et assimilés.

Le SICOVAD exerce lui-même la compétence collecte, il gère en régie directe un centre de transit des ordures ménagères résiduelles, une plateforme de compostage des déchets verts à Epinal-Razimont ainsi que 12 déchèteries. En revanche, il a transféré sa compétence de traitement des déchets à EVODIA.

- Évodia, l'Etablissement Vosgien d'Optimisation des Déchets par l'Innovation et l'Action, gère ce qu'il se passe après la collecte, c'est-à-dire qu'il traite nos déchets issus de la collecte sélective, des ordures ménagères et ceux que nous déposons en déchèteries.

Évodia traite les déchets des 385 450 Vosgiens, soit 164 500 tonnes de déchets en 2021. Pour cela, Evodia fait appel à des prestataires, comme le centre de recyclage CITRAVAL de la Maix, qui trie 30 000 tonnes de déchets par an issus de la collecte sélective : 75% de ces déchets (papier, emballages et verre) sont recyclés et valorisés dans les Vosges.

Mais des efforts restent à faire. 70% des déchets encore mis à la poubelle pourraient être valorisés, soit 144 kg, comme le montre l'inventaire ci-après :





Les déchets d'un vosgien qui trie coûtent 8 fois moins cher à la collectivité qu'un vosgien qui ne tri pas.

2100 vosgiens travaillent dans le secteur du recyclage, ce qui représente plus de 2%



Erreurs communément commises lors du tri :

- Les vêtements, les chaussures et les linges de maison trop usagés, troués, tachés, et qui ne conviennent plus pour un don ne doivent pas être mis dans les ordures ménagères mais dans la benne de tri dédiée, située sur la Zone Artisanale du Centre, en face de la caserne de pompiers.
- Tout ce qui est trop petit et léger car cela s'envole sur les lignes de tri: opercules de yaourt, tickets de caisse, ... est donc à mettre dans les ordures ménagères.
- Le carton, type emballages de colis du e-commerce : à déposer à la déchetterie. Seuls les cartons d'emballage de céréales, biscuits, etc se mettent dans les bacs jaunes.

La moindre hésitation : <https://www.evodia.org/> et taper le nom de votre déchet. Il vous sera indiqué où le placer.

LE TRI EST INDISPENSABLE MAIS LE MEILLEUR DECHET RESTE CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS.



15	BOUTEILLES DE LAIT EN PLASTIQUE	→	1 ARROSOIR
9	BOITES DE CONSERVE EN ACIER	→	1 BOULE DE PÉTANQUE
1	BRIQUE DE LAIT	→	1 PAQUET DE MOUCHOIRS
20	BOUTEILLES EN PLASTIQUE TRANSPARENT	→	1 OREILLER
10 kg	DE JOURNAUX, REVUES ET MAGAZINES	→	9 kg DE PAPIER RECYCLE NEUF
6	BRIQUES DE JUS DE FRUITS	→	1 ROULEAU DE PAPIER-TOILETTE
250	CANETTES ALUMINIUM	→	1 CADRE DE VELO
15	BOUTEILLES EN PLASTIQUE TRANSPARENT	→	1 PULL POLAIRE
6	BOITES DE CÉRÉALES	→	1 CARTON

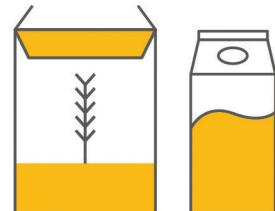
Dès le 1^{er} janvier 2021
100%
 des
 EMBALLAGES
 SE TRIENT
 dans les Vosges

Dans les Vosges, je TRIE tous mes EMBALLAGES

Magazines & Journaux en PAPIER



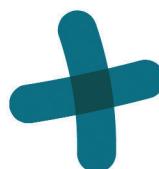
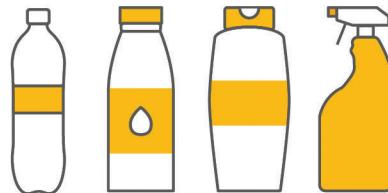
Emballages alimentaires en CARTON



Conserves & Emballages en MÉTAL



Bouteilles & Flacons en PLASTIQUE



BARQUETTES



BOITES POTS TUBES



SACS FILMS PLASTIQUES





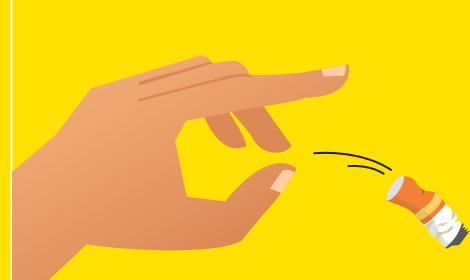
FEUX DE FORÊT

Les prévenir et s'en protéger

1 feu sur 2 est la conséquence d'une imprudence



**Ni feu
ni barbecue**
aux abords des forêts



Pas de cigarette
ni de mégot jeté au sol ou
par la fenêtre de la voiture



**Pas de travaux
sources d'étincelles**
les jours de risque d'incendie



**Pas de combustible
contre la maison**
bois, fuel, butane...

**Témoin d'un
début d'incendie,
je donne l'alerte**
en localisant le feu
avec précision



**Je me mets
à l'abri**
dans une
habitation

RESTEZ À L'ÉCOUTE DES CONSIGNES DES AUTORITÉS
Rendez-vous sur : feux-foret.gouv.fr

#FeuxDeForêt

● PROTÉGEONS NOS FORÊTS !

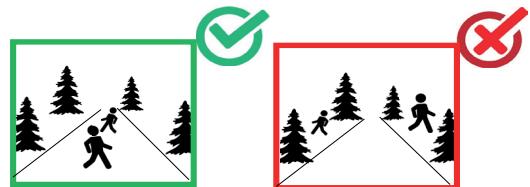
Promeneurs, restons sur les sentiers forestiers.

Pourquoi ?

Sortir des sentiers peut avoir des conséquences non négligeables sur la préservation de la faune et de la flore forestières :

- Accélération de l'érosion des terrains fragiles ;
- Dégradation de la végétation du sous-bois, notamment des jeunes plants d'arbres et arbrisseaux ;
- Dérangement de la faune forestière.

Rester sur les sentiers préserve également votre propre sécurité !



En période de chasse (15 septembre 2022

- 31 mars 2023), ne pénétrer pas dans les zones balisées par les chasseurs !



Gardez vos chiens sous contrôle.

La divagation des chiens est interdite en forêt.

Afin de préserver la tranquillité des animaux de la forêt, les chiens doivent toujours rester sous le contrôle direct de leurs maîtres et à proximité.

Un chien est en état de divagation s'il n'est plus sous la surveillance de son maître, ou éloigné de plus de 100 mètres, ou abandonné.

Par ailleurs, pendant la saison de mise à bas des mammifères et de nidification des oiseaux, du 15 avril au 30 juin de chaque année, il est interdit de promener les chiens non tenus en laisse en dehors des allées forestières (arrêté ministériel du 31 juillet 1989). *Le non respect de ces consignes est passible d'une amende.*

● Les déchets, pas en forêt.

Certaines incivilités sont toujours présentes en forêt, notamment l'abandon ou le dépôt sauvage de déchets.

● Des déchets qui peuvent se révéler dangereux.

Les déchets ménagers, gravas, électroménagers polluent les eaux et les sols, ce qui représente un danger pour la faune et la flore forestières et également, a fortiori pour l'être humain.

Certains dépôts sauvages en forêt contiennent des matériaux nocifs comme l'amiante.

Le dépôt de déchets verts est également proscrit, car il déséquilibre les sols du fait de l'apport supplémentaire et donc favorise le développement des plantes envahissantes.

Aujourd'hui tous les déchets sont récupérés et traités en déchetterie.

Les bons gestes :

- Pique-niquer dans les aires prévues à cet effet,
- Remporter ses déchets ;
- Trier les déchets plastique, papier, cartons...



MAISON FRANCE SERVICES

• • • • • • • • • • •

Vous cherchez une information administrative, vous êtes à la recherche d'un emploi... **la Maison des Services installée place de l'Hôtel de Ville au Val d'Ajol** est ouverte au public.



PERMANENCES PHYSIQUES

Une personne est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. Elle possède des contacts dans chaque administration partenaire. Elle est formée à l'utilisation de l'outil informatique et pourra vous aider à utiliser le matériel mis à votre disposition...



6 Place de l'Hôtel de Ville
88 340 Le Val d'Ajol

Tél : 03 29 37 68 42

jantoine@pays-epinal.fr

Heures d'ouverture :

Lundi et vendredi de 8h30 à 12h

Mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

Mercredi de 8h30 à 12h30



LA VIE EN
VOSGES
le Département

Grand Est
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE



VOSGES SECRÈTES
la Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

ENVIRONNEMENT

● ECONOMIE D'EAU : ATELIER MOUSSEUR POUR LES ECOLIERS AJOLAIS

- Ce jeudi 19 mai 2022, les élèves de CM2 de Mr COLNOT de l'Ecole du Centre ont rencontré Pascal et Virginie, agents en charge du service des eaux de la commune. Au programme, **une animation autour de l'eau et de l'importance de préserver cette ressource précieuse**. Les économies d'eau se font à tous les niveaux : sur les points de captage, sur les stations de traitement, sur les réservoirs, sur les nombreux kilomètres de réseaux qui parcourent le Val D'Ajol jusqu'à votre robinet ! Pascal et Virginie ont en charge de veiller à ce que l'eau qui arrive chez vous soit toujours en bonne quantité et de bonne qualité mais aussi que celle-ci ne soit jamais gâchée. Les enfants ont ainsi pu **apprendre comment fonctionnait un compteur d'eau et comment mettre en place des mousseurs sur les robinets**, permettant ainsi de consommer moins d'eau. Merci aux élèves et aux agents pour ce moment d'échanges.

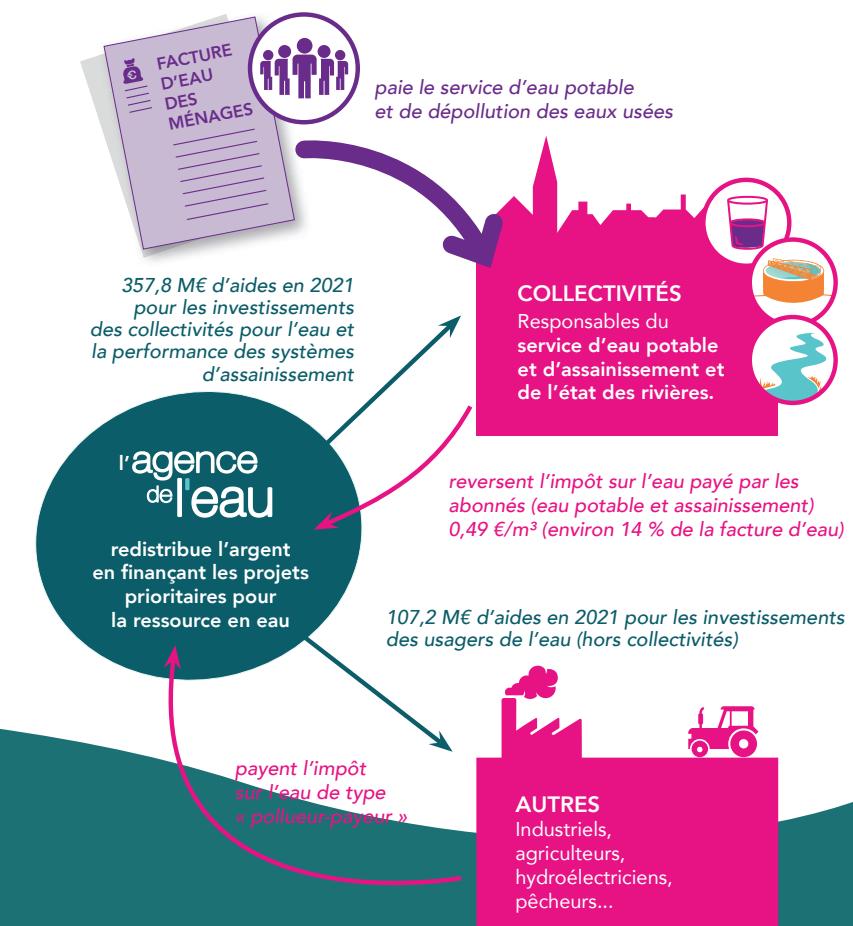


● TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

- **Les tarifs changent pour 2022 suite aux décisions prises par les délibérations du 8 Avril 2022.**
- **> Le prix de vente du m³ d'eau est à 1,82 € le m³** applicable aux consommations 2022 facturées en 2023. La part fixe de l'eau est maintenue à 60 € HT.
- **> Le montant de la redevance d'assainissement est à 2,27 € le m³** pour l'eau consommée en 2022 et facturée en 2023. La part fixe assainissement est maintenue à 50 € HT.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,86 € TTC/m³ et de 4,25 € TTC/m³ en France. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.



L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

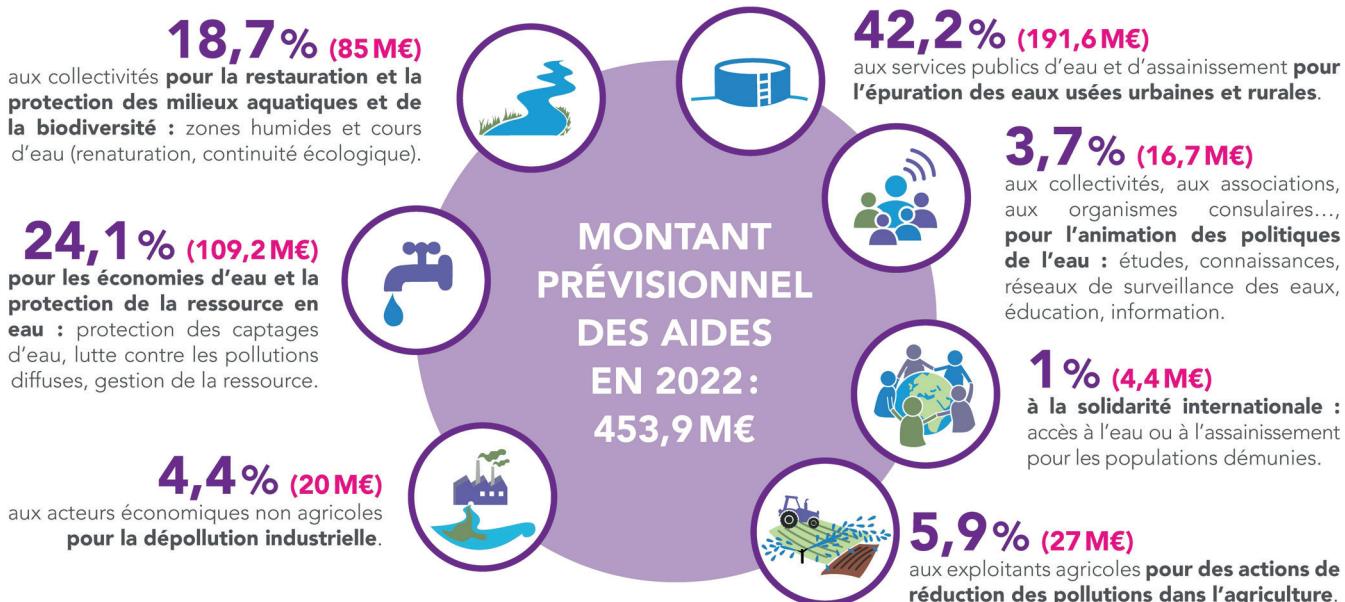
2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- Solidarité envers les communes rurales :** l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- La différence entre le montant des redevances et celui des aides correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.**

● UN PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ?

- Demandez conseil auprès de votre Conseiller France Rénov', le service public gratuit, indépendant et personnalisé pour tous les ménages et petites entreprises du tertiaire.



● Permanence téléphonique au 03 29 22 50 10 :

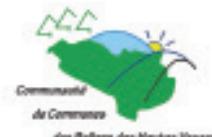
- - Lundi, Mercredi, Jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- - Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00



● Permanence physique sur rendez-vous :

- Remiremont : 1er mercredi du mois de 10h00 à 12h00 (26 rue Charlet)
- Saulxures-sur-Moselotte : 2ème jeudi du mois de 10h00 à 12h00 (87 rue du Collège)
- Le Thillot : 3ème vendredi du mois de 10h00 à 12h00 (79 avenue de Verdun)

La Région Grand Est et l'Etat accélèrent la transition énergétique



ARTICLE DE LA MINORITÉ

● Tempête au Val d'Ajol, y a-t-il un capitaine dans le navire ?

- Il était une fois, dans une belle vallée aux confins des Vosges et de la Franche-Comté, un village où il faisait bon vivre. Le calme régnait sur cette cité vosgienne à laquelle il ne manquait presque rien. Les habitants vivaient paisiblement, profitant de tous les services dont ils avaient besoin. Des commerces, une maison de santé, des écoles, un collège, des entreprises, tout était réuni pour que chacun puisse s'épanouir au cœur de la nature.
-

Un jour, à la faveur d'événements fortuits, les urnes désignèrent un nouveau maire à la tête du village. C'était une ancienne conseillère municipale qui avait changé d'avis car elle rêvait de rock'n roll et de bas carbone pour la commune. Au début, beaucoup étaient enthousiastes à l'idée de changer les choses, sans vraiment que l'on sache en quoi elles allaient changer d'ailleurs.



Madame le Maire avait vraiment beaucoup d'idées et promettait que chacun puisse exprimer les siennes sans limite. Elle appelait cela la démocratie participative, mais quelle définition peut-on donner aujourd'hui de ce concept si séduisant au premier abord ? Était-ce une formule destinée à faire croire aux habitants qu'ils allaient pouvoir donner leur avis sur les projets de la commune ? Au vu des plaintes déposées par Madame le Maire à la gendarmerie de Remiremont contre huit personnes dont six conseillers municipaux, le doute s'est installé. Ils avaient osé demander, ces démocrates, un avis sur le nouveau logo et sur la suppression de l'église qui figurait sur l'ancien. Il fallut plusieurs mois pour que tout le monde se rende compte que cette pratique de « démocratie participative » n'était qu'une illusion permettant peut-être à Madame le Maire de se rendre plus proche de la population durant quelque temps.

Les choses allèrent ainsi plusieurs mois durant, jusqu'à ce qu'un évènement impromptu vienne perturber la rentrée scolaire. Madame le Maire n'avait pas prévu que Monsieur le Président du département des Vosges prenne la décision de fermer le collège. Dans un journal local, elle se déclara « soulagée » par cette mesure. Mais les habitants ne l'entendaient pas de cette oreille. Il n'était pas question que le collège ferme et ils allaient le faire entendre. Pas question non plus que les enfants prennent un bus pour aller dans un autre collège ! La vie du village s'en trouverait changée en profondeur et personne, ou presque, ne voulait accepter cette situation.

En entendant cette colère, Madame le Maire changea d'avis et décida qu'il fallait promettre un nouveau collège aux habitants. Ceux-ci applaudirent persuadés qu'elle allait tout faire pour honorer sa promesse. Les semaines passèrent et les habitants se rendirent compte rapidement que Madame le Maire ne savait que faire de sa promesse. Continuer à la soutenir sans contrarier Monsieur le Président du département ? Le dilemme était terrible. La municipalité ressemblait alors à un bateau qui tanguait à mesure des changements de cap de son capitaine. Certains conseillers voulaient faire entendre raison au capitaine et ramaient désespérément pour sauver la course du navire. Mais le courant était si fort que le navire peinait à faire face à la tempête.

Alors, le conseil municipal décida de voter un soutien officiel aux habitants pour que la commune retrouve un collège et que les enfants reviennent dans la vallée. Même Madame le Maire vota ce soutien. A cet instant, il est impossible de savoir si Madame le Maire pourra respecter ses engagements. La motion que nous avons proposée portant sur la défense de notre collège a été approuvée lors du conseil municipal du 27 octobre. Nous tenons à remercier trois élus constructifs de la majorité qui se sont joints à nous en participant à sa rédaction. A l'issue du vote, nous avons demandé à la municipalité de faire vivre cette motion en la diffusant aux Maires de notre canton et aux élus de l'intercommunalité : il s'agit de la défense des services publics dans nos territoires ruraux, une cause qui va au-delà de nos frontières locales.

COMPTE TENU DU TROP COURT DELAI QUI NOUS A ETE IMPARTI POUR LA REDACTION DE CET ARTICLE, NOUS NE POUVONS PAS VOUS DONNER DAVANTAGE D'INFORMATIONS, MAIS SACHEZ QUE LES CONSEILLERS DE LA MINORITE RESTENT A VOTRE ECOUTE ET SERONT ATTENTIFS A TOUTES LES DEPENSES ENGAGEES.

- La rentrée scolaire est derrière nous et chacun a repris au mieux le rythme quotidien : école/collège, activités péri/extrascolaires, sports, musique, culture... **l'offre d'activités proposées aux enfants et jeunes de notre commune est riche et complète.**
- Dans cet article vous retrouverez un résumé : de l'accueil d'été, de la rentrée du périscolaire et des projets à venir.
- **ACCUEIL D'ÉTÉ 2022**

L'été est déjà loin mais pour le plaisir de ceux qui y ont participé et pour partager nos moments de vie avec vous, nous vous retraçons l'essentiel de nos vacances.

L'accueil estival a ouvert ses portes du 4 juillet au 12 août, les enfants de 3 à 10 ans ont été accueillis à la Ruche et les jeunes de 11 à 14 ans au Club Ados. Au programme, les équipes pédagogiques ont proposé : activités artistiques et bricolages, sorties, sports, balades en forêt, piscine... il y en a eu pour tous les goûts !

Nous voulions revenir plus particulièrement sur 2 temps forts de cet été, marqueurs d'un retour à la normalité après 2 années masquées et distanciées. Et oui, nous avons eu le plaisir de renouer avec les mini-camps : vrais moments de vie et d'échange au quotidien.

Le camp « Survie » organisé du 19 au 22 juillet:
4 jours et 1 nuit en forêt d'Héralval avec notre instructeur Hervé qui nous a transmis une partie de ses connaissances. Ainsi, ce sont 22 ados et 2

animatrices qui ont découvert l'art de vivre en forêt: comment s'orienter, s'abriter, dormir ou secourir en pleine nature. Un seul mot d'ordre : qu'il ne reste plus une trace de notre passage à la fin de l'aventure. Nous nous sommes reconnectés à la nature et déconnectés en zone blanche sans réseau téléphonique... un moment de vie unique qui a soudé le groupe ados.

A noter : le site d'Héralval est un espace privé aimablement mis à disposition par Monique et Gilbert qui nous ont proposé une visite VIP du Prieuré. Merci à eux.

Le mini-camp « Trappeur » du 02 au 05 août : 3 jours et 2 nuits au centre « Les Tronches ». Encore une aventure au plus près de la nature avec atelier cabane en forêt et apprentissage des noeuds de trappeur, le groupe a également pu vivre la magie d'une nuit à la belle étoile. Emilie, accompagnée de Sarah et Léon, ont réuni 6 enfants de 9-10 ans et 15 ados dans cette expérience riche en échange et partage. De l'avis de tous : A REFAIRE !



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Accueil périscolaire Ecole du Centre :
Emilie CLAUDE accueilperiscolaire@valdajol.fr 06 16 62 16 38

Accueil 3-10 ans : mercredis et vacances :
Mélanie DURUPT : acmmairie@valdajol.fr 06 34 87 66 56

Club Ados : mercredis et vacances :
Emilie CLAUDE : accueilperiscolaire@valdajol.fr
06 16 62 16 38



● LA RENTRÉE DU PÉRISCOLAIRE

- La **rentrée de Septembre** a été compliquée pour l'Accueil Périscolaire. En effet, la fermeture du collège quelques jours avant la rentrée a remis en cause toute l'organisation de notre service. Le collège fournissait la centaine de repas quotidiens servis aux élèves de maternelle et élémentaire.

L'EHPAD « Le Val de Joye » a pu répondre favorablement à notre sollicitation et avec la mise à disposition d'un agent municipal dans leur cuisine, nous fournit des repas équilibrés depuis le 1er septembre. Nous les remercions au passage pour le travail accompli en ce sens. Les transports scolaires du soir ont été également impactés avec un départ à 17h de l'école au lieu de 16h30 sur les 4 lignes qui desservent les communes du Val d'Ajol et du Girmont. **Des solutions d'amélioration** ont été apportées en lien avec le Conseil Régional et le transporteur

Marcot afin de permettre à un maximum d'enfants de partir à 16h30.

Les projets du PERISCO : l'équipe pédagogique anime les temps d'accueil en proposant des animations jeux, activités manuelles, jardin pédagogique, Zumba... Nous organisons également des ateliers avec des intervenants extérieurs : Julien pour le Taïso et en nouveauté Camille pour le théâtre, Patricia pour « Love on the Rock » ou encore Elise pour la médiation animale.

Enfin en complémentarité avec les projets développés à l'école, le périscolaire mettra en place des goûters/jeux avec les résidents de l'EHPAD et des ateliers de sensibilisation aux dangers d'Internet avec notre stagiaire en alternance Louise.



● ET LES PROJETS POUR 2023 ?

- L'année 2023 s'annonce riche avec 2 projets principaux proposés dans le cadre des mercredis et vacances.

- **Projet « Savoir Rouler à Vélo »** : Le dispositif SRAV fait parti des mesures nationales du Plan Vélo. Cette formation de 10 heures "Savoir Rouler à Vélo" permet aux enfants et jeunes de :
 - Devenir autonome à vélo,
 - Pratiquer une activité physique régulière,
 - Se déplacer de manière écologique et économique.

Ce sont 2 sessions de formation qui seront mises en place avec comme projet final une journée sortie vélo en été pour les 8-10 ans et un camp d'itinérance vélo pour les ados.

Projet « SAKURA » en partenariat avec l'Ecomusée de Fougerolles-St-Valbert. Le cerisier ici et au Japon. Sakura est le nom donné aux cerisiers en fleurs au Japon. Vénérés et fêtés dans la culture japonaise, les cerisiers sont présents également dans notre

patrimoine local. Durant toute cette année nous allons tisser nos activités autour de la cerise et du cerisier, ici et au Japon...

Pour les plus jeunes (3-6 ans) : travail artistique autour des formes et des couleurs de la cerise, découverte du cerisier aux quatre saisons. Interventions de l'Ecomusée sur la légende de Sakura et visites sur place afin de découvrir le verger en fleur et le verger en fruit. Pour les plus grands (7-10 ans et ados) découverte de la culture et des arts japonais : les mangas, les arts martiaux, l'art de l'ikebana... atelier théâtre en lien avec le thème.

Pour que notre projet sorte de nos murs et pour faire participer les ajolais, nous mettrons en place des arbres à vœux dans la tradition de la fête des étoiles de Tanabata. Chacun pourra accrocher à ces arbres des bandes de papier colorés sur lesquels on écrit un vœu pour le futur.

Pour conclure, notre Service Enfance Jeunesse a fêté sa 1ère année. L'équipe municipale organise tous les temps d'accueil en suivant une même ligne pédagogique : RESPECT et OUVERTURE D'ESPRIT. **Merci à tous nos partenaires, aux parents et aux enfants.**

● CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

● *Message du Groupement de Gendarmerie Départementale des Vosges.*

- Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction. Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements).

Avant l'arrivée des forces de l'ordre

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre
- interdisez l'accès des lieux

Une fois les constatations faites

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos

chéquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation. Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations).

Déposez plainte à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr. Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

Les numéros utiles : Composez le 17

Opposition carte bancaire : 08.92.70.57.05
Opposition chéquier : 08.92.68.32.08

Téléphones portables volés :
SFR : 10 23
Orange : 08.00.10.07.40
Bouygues Telecom : 08.00.29.10.00

FÊTES DE FIN D'ANNÉE

● LE COLIS DES ANCIENS

● **Comme chaque année, le CCAS (par le biais de la Mairie) offre aux personnes de 71 ans et plus, la possibilité de les gâter !**

● 816 invitations ont été distribuées aux domiciles de ces personnes par 26 porteurs bénévoles qui peuvent choisir entre 3 propositions :

- 1 bon cadeau de 25 € valable dans les commerces locaux participants à cette opération,
- ou 1 colis préparé par un commerçant local avec des produits de la région,
- ou 1 repas à la Résidence qui aura lieu le 27 novembre 2022.

● Les 69 résidents de l'EHPAD du Val d'Ajol bénéficieront des mêmes cadeaux.

La municipalité remercie les 26 porteurs qui se chargeront de distribuer les colis et les bons cadeaux aux aînés du Val



• ILLUMINATIONS DE NOËL

- Cette année, nous tenons bien évidemment à illuminer nos fêtes de fin d'année, afin qu'elles soient lumineuses et joyeuses. Cependant, nous avons décidé **dans le contexte économique actuel connu, de revoir les tranches horaires d'éclairage public et par extension les illuminations de Noël.**

Les illuminations de Noël seront allumées du 02 décembre 2022 au 02 janvier 2023. Le centre sera conservé pour le troisième dimanche de janvier. Le plafond de la place de l'église et les ampoules de la place de l'hôtel de ville seront conservés pour les trois jours de foire aux andouilles.

Attention ! Suivant le quartier, en fonction de la luminosité, les horaires d'extinction le matin et d'allumage le soir sont susceptibles de varier.

Dans les écarts :

- Eclairages publics et illuminations : 6h30-8h / 17h-21h30

Foyer rural :

- Eclairages publics et illuminations : 6h30-8h30 / 16h30-21h30

Dans la zone du centre :

- Eclairage public (un lampadaire sur deux, sans illumination) : 6h30-8h / 17h-22h30
- Eclairage public et illuminations : 17h – 21h30

Dans la zone du centre entre le 23 décembre et le 02 janvier :

- Eclairage public (un lampadaire sur deux, sans illumination) : 7h-8h
- Eclairage public et illuminations : 17h – 22h30

Ces nouvelles illuminations fonctionnent avec des ampoules LED, et non plus avec des ampoules à incandescence. Une LED consomme effectivement 10 fois moins d'électricité qu'une ampoule à incandescence et 6 à 8 fois moins qu'une ampoule halogène. La consommation d'une ampoule LED est donc minime comparée aux autres types d'éclairage.

Nous vous réservons cette année encore une surprise scintillante devant la Mairie pour que la magie de Noël opère... !

Bon à savoir :

- *La consommation énergétique des illuminations du Val d'Ajol correspond à 20 kw/h.*
- *1 ménage moyen consomme 0.5 kw/h pour une maison entièrement décorée avec des illuminations de Noël.*

+ L'éclairage public fonctionne encore entièrement avec des ampoules à incandescence sauf dans certains hameaux qui bénéficient d'installations en LED suite aux récents travaux sur les réseaux. Nous envisageons un changement du parc lumineux à 2023-2024, ce qui représente un budget conséquent mais qui permettra d'économiser considérablement l'énergie et de mettre en place un système de gestion plus élaboré.



SOYEZ AU RENDEZ-VOUS !

CÉRÉMONIE DES VOEUX !

LE DIMANCHE 15 JANVIER A 17H, DEVANT LA MAIRIE

Gaufres, vin chaud et orgue de barbarie...





LES NUMÉROS PRATIQUES

SERVICES ADMINISTRATIFS

Mairie du Val d'Ajol	03.29.30.63.33
Service des Eaux (Astreinte)	06.63.85.63.03
Maison des Services Publics	03.29.37.68.42
Communauté de Communes	03.29.22.11.63
Office de Tourisme Le Val d'Ajol	03.29.30.61.55



SERVICES SOCIAUX

Centre Communal d'Action Sociale	03.29.30.09.69
Aide à Domicile en Milieu Rural	03.29.30.66.35
Aide à la Personne (Vosges)	03.29.35.23.06
Portage de Repas	03.29.30.63.33



SERVICES SANTÉ

Maison de Santé	03.29.30.50.57
Maison de Retraite	03.29.30.67.04
Médigarde	08.20.33.20.20
Antenne Alzheimer	06.38.12.68.08

SERVICE CULTURE ET JEUNESSE

Maison des Jeunes et de la Culture	03.29.29.08.26
Médiathèque PVM	03.29.22.50.01
Ludothèque	03.29.66.55.14
Ecole de Musique	03.29.22.11.63



NUMÉRO DE PERMANENCE DES ÉLUS

06.61.28.42.51



CONTACT



@valdajol



mairie@valdajol.fr



03 29 30 63 33

HORAIRES - Du lundi au vendredi 8h-12h | 14h-17h30

